

Arrêté de circulation

Le Maire de la Commune de Notre-Dame-du-Bec

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande de l'entreprise INEO NORMANDIE, domiciliée à Montivilliers (76290) de créer une alimentation Enedis sur le domaine communal de Notre Dame du Bec 31 route de la lézarde.

Considérant que certaines mesures sont à prendre pour assurer la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRETE

Article 1 : du jeudi 07 au vendredi 08 septembre de 08h30 à 17h00, l'entreprise INEO NORMANDIE est autorisée à créer une alimentation Enedis sur le domaine communal de Notre Dame du Bec 31 route de la lézarde. La route sur ce tronçon sera coupée à la circulation pendant la durée de l'intervention sauf pour les véhicules de secours.

Elle devra mettre en place la signalisation nécessaire afin de sécuriser le chantier.

Article 2 : Les travaux devront être exécutés par une main d'œuvre spécialisée dans les règles de l'art.

Article 3 : La signalisation appropriée et réglementaire sera installée, entretenue et retirée par l'entreprise INEO NORMANDIE. Cette dernière sera responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, l'entreprise INEO NORMANDIE sera tenue d'enlever tous les matériaux et de réparer immédiatement tous les dommages qu'elle aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 5 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et pourra être modifiée ou révoquée en tout ou partie, soit en cas d'inexécution des conditions d'autorisation, soit dans les cas où l'administration le jugerait utile pour les besoins de la voirie ou dans un but quelconque d'intérêt public. Le permissionnaire devrait alors, et sur la notification d'un arrêté de mise en demeure, se conformer aux mesures qui lui seraient prescrites, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Article 6 : Madame la Secrétaire de Mairie, les Services de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Notre-Dame-du-Bec, le 05 septembre 2023

Le Maire-adjoint



Jean-Michel BUREL